



Conseil Communautaire

Liste des délibérations examinées lors de la séance du 2 mars 2023

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Communautaire
DAG230302D001	Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) pour 2023	Prend acte
DAG230302D002	GEMAPI – Retrait de la Communauté de Communes du Pays Fléchois du Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié (SMSEAU)	Adopté à l'unanimité
DAG230302D003	GEMAPI - Entente intercommunautaire avec la Communauté de Communes du Pays Sabolien et le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme pour la gestion des milieux aquatiques (GEMA) sur le bassin versant du Rodiveau et du ruisseau de la Boizardière	Adopté à l'unanimité
DAG230302D004	Avenant au contrat « Territoire engagé pour la nature » (TEN)	Adopté à l'unanimité
DAG230302D005	Contrat pour la filière articles bricolage et de jardin avec Ecomaison pour la période 2022-2027	Adopté à l'unanimité
DAG230302D006	Contrat pour la filière jouets avec Ecomaison pour la période 2022-2027	Adopté à l'unanimité
DAG230302D007	Contrat pour la filière Articles de Bricolage et Jardin catégorie Thermique (ABJ Th) avec Ecologic pour la période 2022-2027	Adopté à l'unanimité
DAG230302D008	Contrat pour la filière Articles de Sport et Loisir de plein air (ASL) avec Ecologic pour la période 2022-2027	Adopté à l'unanimité
DAG230302D009	Personnel communautaire – Modification du tableau des emplois	Adopté à l'unanimité
DAG230302D010	Personnel communautaire – Recrutement d'emplois saisonniers et accroissement temporaire d'activité au titre de l'année 2023	Adopté à l'unanimité
DAG230302D011	Avenant au Crédit-bail MPPL	Adopté à l'unanimité
DAG230302D012	Prêt d'honneur à Monsieur Cédric CORBEAU et Monsieur Manuel CHEVREUL	Adopté à l'unanimité
DAG230302D013	Adoption des décisions communautaires	Prend acte

Document mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Fléchois et affiché conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales le 9 mars 2023.

La Présidente

Nadine GRELET-CERTENAIS